

Les moyens de la communication parlementaire

Quels moyens humains, techniques, financiers et organisationnels pour une politique de communication parlementaire ?

L'expérience de l'Assemblée nationale française

Présentée par Christophe Pallez, directeur général des services législatifs



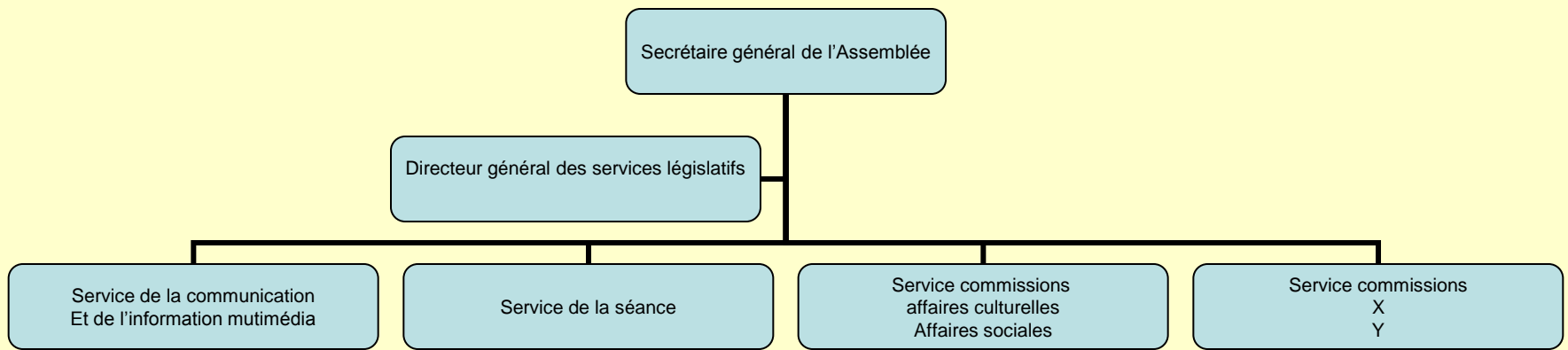
L'organisation de la communication parlementaire à l'Assemblée nationale française

2 entités

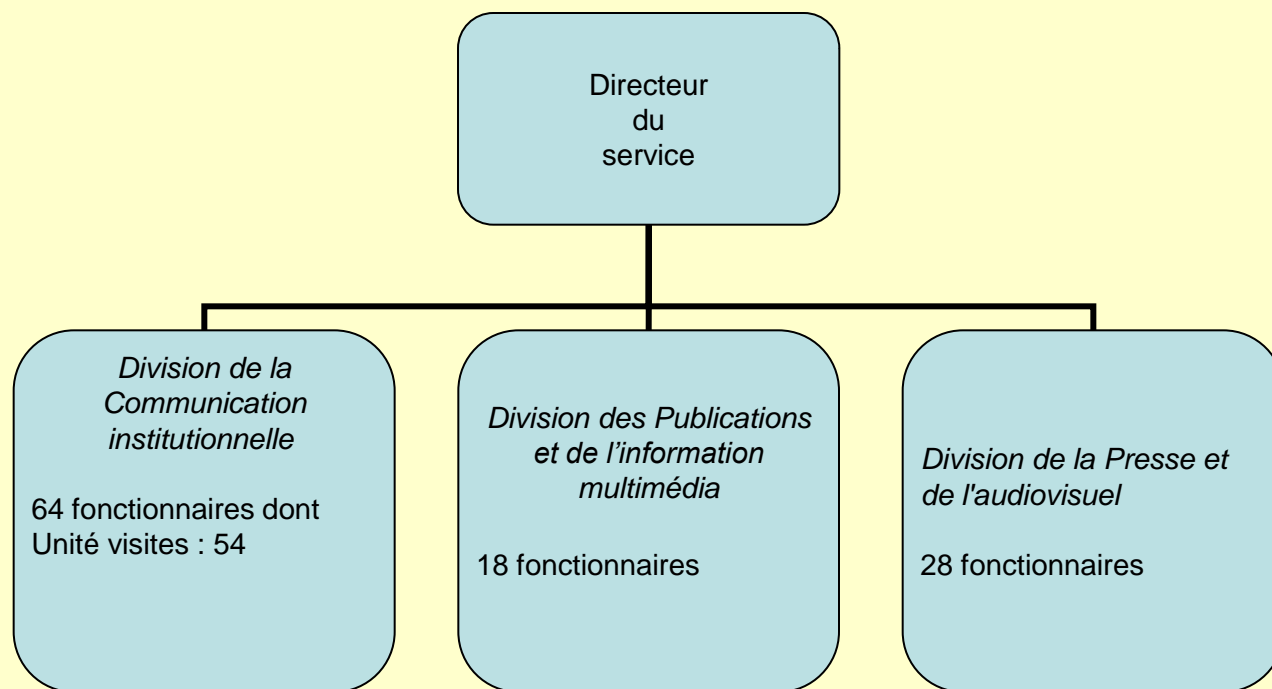
- un service administratif : le service de la communication et de l'information multimédia (SCIM)
 - mission : gérer et développer la communication de l'Assemblée nationale
- une société audiovisuelle autonome : la chaîne parlementaire Assemblée nationale LCP-AN
 - mission : produire et diffuser une télévision parlementaire et civique



le service de la communication et de l'information multimédia (SCIM) : positionnement



le service de la communication et de l'information multimédia (SCIM) : organisation



Le service de la communication et de l'information multimédia (SCIM) : missions

<i>Division de la Communication institutionnelle</i>	<i>Division des Publications et de l'information multimédia</i>	<i>Division de la Presse et de l'audiovisuel</i>
<ul style="list-style-type: none"> - Édition de documents et d'ouvrages sur l'Assemblée nationale - Organisation de manifestations et d'expositions - Accueil du public à l'Assemblée et à la Boutique 	<ul style="list-style-type: none"> - Publication des documents parlementaires - Diffusion sur les sites internet et intranet des informations sur l'Assemblée nationale et les députés 	<ul style="list-style-type: none"> - Relations de l'Assemblée avec la presse écrite et audiovisuelle - Production, diffusion et conservation des images des réunions publiques - Prises de vue photographiques et audiovisuelles des manifestations liées à l'activité de l'Assemblée

Édition de documents et d'ouvrages sur l'Assemblée nationale

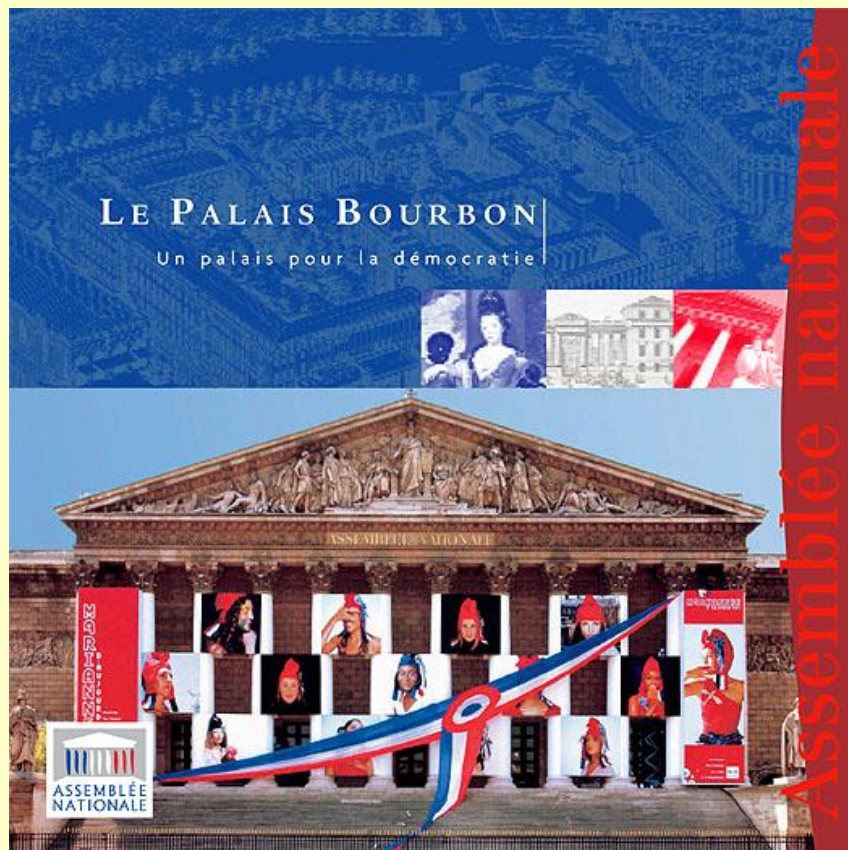
Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers
<p>-9 fonctionnaires dont</p> <ul style="list-style-type: none"> 3 pour la conception 1 pour les co-éditions 5 secrétaires pour la réalisation <p>- Une agence de communication</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Logiciels de PAO -Imprimerie interne pour une partie des brochures -Recours à des imprimeurs privés pour les autres éditions 	<p>2009 300 000 €</p> <p>2010 145 000 €</p> <p>50% par l'internalisation de la conception et de la réalisation graphique</p>



Organisation de manifestations et d'expositions

Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers
<ul style="list-style-type: none"> -9 fonctionnaires (cf. édition documents) -Participation d'autres services -Recours ponctuel à des professionnels (son, éclairages spéciaux, muséographie, historiens...) -Partenariats publics et privés 	<ul style="list-style-type: none"> -Moyens mobiles de sonorisation, de projection, de représentation -Supports d'exposition, éléments de signalétique, kakémonos... -Location de moyens d'accueil (tentes) ou de restauration 	<p>2009 90 000 €</p> <p>2010 130 000 €</p> <p>Ligne spéciale Parlement des enfants 340 000 €</p>

Manifestations



Accueil du public : les visites

- Plus de 160 000 visiteurs par an
 - Les visites du Palais-Bourbon : 130 000 (dont 110 000 guidées)
 - Les spectateurs dans les tribunes : 18 000
 - Les 2 journées du patrimoine : 20 000
- Moyens humains : Unité visites de 54 agents formés
- Moyens matériels : 150 audioguides, une salle de projection (film de présentation)



Accueil du public : La Boutique

- Une petite partie des 160 000 visiteurs par an y passent + autres clients (accès libre)
- Moyens humains : 4 fonctionnaires et 2 contractuels
- Moyens matériels :
 - Local commercial externe
 - Collection d'objets conçus par le service communication et réalisés par des entreprises privées
- Moyens financiers :
 - chiffre d'affaires de 550 000 € en 2010
 - Une activité commerciale (pas de vente à perte) subventionnée (locaux, personnel)

Accueil du public : La Boutique



Les sites web de l'Assemblée nationale : un ensemble de sites intranet et internet

Site internet

<http://www.assemblee-nationale.fr>

Portail vidéo

<http://www.assemblee-nationale.tv>

Site des archives

<http://archives.assemblee-nationale.fr/>

Version mobile
du site internet

<http://www.assemblee.mobi/>

Parlement
des enfants

<http://www.parlementdesenfants.fr/>

Réseaux sociaux

<http://www.facebook.com/AssembleeNationale>

Compte twitter : **AssembleeNat**

Intranet

Site intranet
de l'administration

<http://weban>

Intranet/Extranet

Site intranet
des députés, collaborateurs,
journalistes accrédités

<http://an-577/>

Bureau virtuel
des députés

<http://an-portail/>

Assemblée nationale - 577 - L'espace députés - Microsoft Internet Explorer

Fichier Edition Affichage Favoris Outils ?

Précédente Recherche Favoris

Adresse <http://an-577/>

Bureau virtuel |

LE DÉPUTÉ

STATUTS, DROITS, VIE PRATIQUE

Gestion financière

- Indemnité parlementaire
- Indemnité représentative de frais de mandat
- Crédit collaborateur
- Conditions d'emploi des collaborateurs
- Formation des collaborateurs

Vie pratique

- Abécédaire
- Bureaux / Salles de réunion
- Courrier / Téléphone
- Formulaires / Logos
- Les nouvelles de la Questure
- Papeterie / Reprographie
- Petites annonces / ASCAN
- Restauration / Hébergement
- Transports / Visites
- Menus du restaurant parlementaire
- Menus des restaurants en libre-service

Informatique et Internet

- Informations et support
- Internet / Intranet - Extranet
- Audit et schéma 2009-2012

Protection sociale

- Régime de sécurité sociale
- Prestation maladie-maternité
- Prestations en cas de décès
- Prestations familiales
- Régime de pensions

Statut du député

- Immunité parlementaire
- Incompatibilités
- Obligations et interdictions
- Fonctions autorisées

Urgences

Cette semaine à l'Assemblée nationale

Actualités

FORMATION


Formation à l'utilisation des bases de données

VISITES

Réservations de visites pour les mois de mars, avril et mai 2012

VIE PRATIQUE

Distribution des chèques cadeau Noël 2011



Bienvenue sur 577, le site Intranet/Extranet des députés et de leurs collaborateurs

Vidéo en intranet (Visualiser et télécharger)

- » Questions au Gouvernement
- » Accès au portail

Dernières mises à jour

- » Lettre de la Bibliothèque n° 103 du 21 novembre 2011
- » Les nouvelles de la Questure du 16 novembre 2011
- » Insignes officiels et médailles AN

Recherche

LES OUTILS DU TRAVAIL PARLEMENTAIRE

Agendas

- Ordre du jour de l'Assemblée nationale
- Organisation des discussions
 - Organisation de la discussion des textes
 - Organisation de la discussion des débats
- Feuilleton
- Tableau des prochaines séances (verte)
- Déroulement du débat (jaune)
- Agendas de l'Assemblée nationale

Annuaire

- 577 députés sur le site de l'Assemblée nationale
- Annuaire des services
- Annuaire intégré
- Gestion de messagerie
- Gouvernement

Travail législatif

- Comptes rendus de la séance en cours de rédaction
- Rapports législatifs
- Textes adoptés par les commissions
- Initiatives des députés
- Guides de rédaction
- Textes fondamentaux
- Fiches de synthèse
- Groupes d'études
- Groupes d'amitié

Presse

- Revue de presse
- Fil général de l'AFP
- Sélection de dépêches AFP concernant l'Assemblée
- Communiqués de la division de la Presse

L'Europe à l'Assemblée

- Union européenne

Terminé

Démarrer

Boîte de récepti... Assemblée nati... Assemblée na...

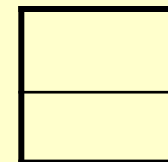
Intranet local 13:18

L'alimentation et la gestion du site Web de communication

- système d'information sur les données parlementaires
- instrument de travail quotidien pour les services et les collaborateurs des députés
- outil de communication dominé par la procédure parlementaire.
- 650 000 fichiers (+ vidéos)
- 25 millions de pages de texte.
- 850 000 visiteurs par mois : variété des internautes (grand public, chercheurs, professionnels du droit, responsables dans les ministères ou grandes entreprises)

L'alimentation et la gestion du site Web : moyens humains

- 11 fonctionnaires division information multimedia
 - 1 webmestre
 - 1 coordonnateur conception et mise à jour de la page d'accueil
 - 1 chef de projet évolution
 - 3 rédacteurs (mise à jour sites, aide aux internautes)
 - 2 informaticiens (fonctionnement technique)
 - 2 responsables images et vidéos
- Service informatique (bases de données, réseaux)
- Hébergeurs externes : 2 deux sociétés extérieures
 - hébergement des sites
 - hébergement du portail vidéos et du site mobile



L'alimentation et la gestion du site Web : moyens financiers

- Coûts d'hébergement internes
 - Achat de serveurs et de matériels de stockage
- Coûts d'hébergement externes
 - Hébergement des sites 120 000 €/an
 - Hébergement portail vidéos 100 000 €
 - Hébergement site mobile 15 000 €
- Coûts d'évolution du site
 - 2009 : 85 000 €
 - 2010 : 250 000 €
 - 2011 : 1 000 000 € prévus

Relations de l'Assemblée avec la presse écrite et audiovisuelle : moyens humains

- 9 fonctionnaires division de la presse et de l'audiovisuel
 - 1 chef de division
 - 4 chargés des relations presse-organes de l'Assemblée
 - 4 secrétaires et 5 agents pour l'accueil des journalistes

Relations de l'Assemblée avec la presse écrite et audiovisuelle : moyens matériels

- Salles de presse
 - espaces de travail pour les journalistes
 - Locaux attribués aux journalistes et équipés (postes informatiques, réseau Wi-Fi, téléphones, terminal AFP)
 - Locaux ouverts à la presse (salle et jardin des Quatre Colonnes, salle des Pas-Perdus) et équipés (câblage)
 - salle de conférence de presse : spécialement équipée, une quarantaine de places, équipements techniques des télévisions et radios.





La retransmission des réunions officielles

- En 2010, 720 séances ou réunions de commission retransmises en direct
- L'Assemblée nationale produit elle-mêmes les images de ses travaux : séances dans l'hémicycle et réunions publiques dans les salles de commissions,
- L'hémicycle dispose d'une régie vidéo broadcast et d'une régie sonorisation distinctes
- Toutes les salles de commission équipées d'une régie audiovisuelle

- La division de la presse indexe, découpe et met en ligne les vidéos à la demande des séances publiques et des réunions de commissions publiques.
- Elle gère également l'ensemble d'un stock d'archives (remontant à 1974 pour l'audio et 1982 pour la vidéo).
- Elle aide les députés à récupérer les extraits qui les intéressent, sur un portail intranet.
- Elle répond aux demandes de vidéos – récentes comme anciennes – émanant des télévisions, des radios ou des internautes

Production, diffusion et conservation des images des réunions publiques : moyens humains

- Gestion technique des régies par un service technique audiovisuel (3 fonctionnaires ou contractuels)
- Réalisation des images et du son par des professionnels de la télévision (contractuels)
- 8 fonctionnaires pour l'indexation et le découpage des vidéos



Prises de vue photographiques et audiovisuelles des manifestations liées à l'activité de l'Assemblée



- Captation de manifestations ou d'événements, en dehors des séances ou des commissions : réceptions de personnalités par le Président de l'Assemblée, inaugurations d'expositions, colloques...
- Réalisation, à partir de ces images, de reportages photos ou de « sujets » vidéo à usage interne ou destinés à une diffusion publique, notamment sur le site internet
- A la demande de députés reportages photo ou vidéo sur leur activité à l'Assemblée
- Les images ainsi réalisées permettent d'alimenter une photothèque et une vidéothèque

Prises de vue photographiques et audiovisuelles des manifestations liées à l'activité de l'Assemblée

Moyens
humains

-5 fonctionnaires
:
-3 vidéastes
-2
photographes

Moyens techniques

- vidéo :
 - 2 caméras (mobiles)
 - Matériel de prise de son
 - Outils de post-production
- Equipement photo et de traitement de l'image



La communication déléguée : la chaîne parlementaire Assemblée nationale LCP-AN

Statut juridique

- Un ensemble « La Chaîne Parlementaire » regroupe deux sociétés de programmes, LCP-Assemblée nationale et Public Sénat, partageant à parité le temps d'antenne d'un canal commun
- LCP-AN
 - Société privée : capital appartient à l'Assemblée
 - une convention avec l'Assemblée prévoyant notamment la dotation financière
- Indépendance éditoriale
 - président nommé pour trois ans par le Bureau, sur proposition du Président de l'Assemblée
 - conseil d'administration : représentants de chaque groupe politique

LCP-AN : mission accomplie ?

- Mission définie par la loi : « information et formation des citoyens à la vie publique, par des programmes parlementaires, éducatifs et civiques »
- A l'origine, LCP-AN devait retransmettre les travaux parlementaires et faire des émissions pour les commenter et les expliquer.
- Elle se définit comme une Chaîne parlementaire, **politique** et citoyenne, qui a pour objectif de décrypter et d'analyser au quotidien l'actualité parlementaire et **politique**.



LCP : P comme **P**arlementaire ou comme **P**olitique ?

Ses programmes : Journaux quotidiens, retransmission des travaux parlementaires, magazines hebdomadaires ou mensuels, programmes courts, documentaires et même cinéma...

	Part du Temps d'antenne
Retransmission des débats en séance et en commission	19%
Journaux et magazines Sur l'actualité politique et parlementaire	31%
Programmes politiques ou d'éducation citoyenne (discours du président de la République, campagnes électorales, congrès et meetings des partis politiques...)	40%
Divers	10%

Moyens humains	Moyens techniques	Moyens financiers
<p>-69 salariés permanents</p> <p>-11 « pigistes journalistes »,</p> <p>-appel à des prestataires techniques (notamment pour louer des régies mobiles).</p>	<p>-Locaux loués près de l'Assemblée avec studios et installations techniques financées par l'AN (5 M€)</p> <p>-Dans l'Assemblée</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ studio, régie de post-production et local maquillage ➤ câblages pour permettre à la chaîne d'acheminer plus aisément ses signaux 	<p><u>Dotation AN</u></p> <p>2001 6 M€</p> <p>2006 11 M€</p> <p>2010 15,3 M€</p> <p>dont coût de diffusion TNT 3,8 M€</p> <p>(couvre 50 millions de personnes)</p>

Moyens de la communication/moyens généraux de l'Assemblée nationale

	SCIM	LCP-AN	AN	% com
ressources humaines	125	80	1340	15
budget	1 280 000 €	15 300 000 €	550 000 000 €	3

Conclusion : une politique de communication parlementaire mobilise d'importantes ressources si elle inclut une chaîne parlementaire